
Études ottomanes

Études ottomanes

Conférences de l'année 2014-2015

Nicolas Vatin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1810>

DOI : [10.4000/ashp.1810](https://doi.org/10.4000/ashp.1810)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2016

Pagination : 49-54

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Nicolas Vatin, « Études ottomanes », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 147 | 2016, mis en ligne le 21 septembre 2016, consulté le 04 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1810> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1810>

Tous droits réservés : EPHE

ÉTUDES OTTOMANES

Directeur d'études : M. Nicolas VATIN,
correspondant de l'Institut

Programme de l'année 2014-2015 : I. *Lecture et commentaire des Ġazavât-ı Ĥayre-d-dîn Paşa ; lecture et commentaire de documents des archives du baile de Venise.* — II. *Initiation à l'ottoman.*

On a continué la lecture et le commentaire des *Ġazavât-ı Ĥayre-d-dîn Paşa* (*Geste de Ĥayre-d-dîn Paşa*), biographie des frères Barberousse rédigée par Seyyîd Murâd¹. L'année 2014-2015 a été consacrée aux folios 162r^o à 184r^o, qui couvrent une période allant de l'été 1529 à l'été 1530.

Après la prise du Peñon d'Alger, la victoire remportée sur la flotte espagnole de Rodrigo de Portuondo par un des lieutenants de Ĥayre-d-dîn, Aydn Re'îs (Cacciadiavolo), est un succès d'autant plus remarquable que les bateaux musulmans étaient encombrés par des réfugiés mudéjares abandonnant l'Espagne pour l'Afrique du Nord. Mais cet apparent handicap était la marque de la faveur divine due à de pieux musulmans. De retour à Alger, Aydn Re'îs rend hommage à Ĥayre-d-dîn, qui lui était apparu en rêve : c'est à ses conseils et ses prières qu'est dû le succès. Ainsi que nous l'avions relevé l'année dernière, Ĥayre-d-dîn est implicitement hissé au niveau d'un saint. Cette pieuse atmosphère demeure sensible dans la suite : le héros ne manque pas d'élever des prières et de s'en remettre à Dieu au moment de partir en mer (168r^o-v^o) et le narrateur nous rappelle que, avant de s'élancer vers Cherchell attaquée par Andrea Doria pour le compte de Charles Quint, il n'oublie ni la prière du matin, ni la lecture de son passage quotidien du Coran (177r^o).

Le récit raconte successivement l'envoi d'une frégate portant des informations et de riches cadeaux à Soliman ; la réponse de celui-ci, qui adresse à Ĥayre-d-dîn un firman lui demandant d'envoyer un homme en France pour se renseigner sur le roi, sa politique et la valeur de ses engagements ; les réactions d'inquiétude de Charles Quint après la chute du Peñon d'Alger et la proposition faite par Doria d'aller, avec sa flotte et vingt galères du roi de France, tenter d'expulser Ĥayre-d-dîn de la région ; la réplique de ce dernier qui, informé, lance une campagne qui ravage les côtes ennemies ; l'attaque de Cherchell par Doria ; la poursuite de la flotte chrétienne par Ĥayre-d-dîn qui se place en embuscade aux îles d'Hyères pour surprendre l'ennemi sur son passage, mais qui, découvert en raison de l'évasion de prisonniers, part en direction de Gênes et, au passage, attaque et incendie La Napoule.

Comme toujours, on est frappé par la qualité de l'information fournie par les *Ġazavât*, la comparaison avec la documentation occidentale permettant de préciser la chronologie ou de rétablir d'éventuelles inexactitudes. C'est ainsi que le récit de

1. Présentation du texte, de l'auteur et des manuscrits, dans mon rapport pour l'année 2008-2009. Nous travaillons sur le fac-similé reproduit, avec un appareil critique, par Aldo Gallotta, « Il Ġazavât-ı Ĥayreddîn Paşa di Seyyîd Murâd », *Studi Magrebini* XIII (1981).

l'attaque de Cherchell est conforme à ce que nous disent les sources chrétiennes, de même que celui des opérations sur les côtes françaises. Il n'est pas jusqu'à l'angoisse prêtée à Charles Quint¹, certes en grossissant le trait, qui ne semble faire écho à la lettre du 16 janvier 1530 par laquelle ce dernier signalait à la reine Isabelle le caractère inquiétant de la situation : le roi de Tlemcen avait changé de camp ; Barberousse et les corsaires étaient menaçants ; ils avaient causé de grands dégâts aux côtes espagnoles et détruit la flotte qui devait les protéger². De même, notre auteur n'ignore pas que la remise à Doria d'une flotte française est une conséquence du traité de Cambrai, puisqu'il fait dire à François I^{er} (167r^o) : « Dès lors que nous venons de conclure une bonne paix avec le roi d'Espagne, ne créons pas une nouvelle occasion de conflit. »

La comparaison des sources permet néanmoins de repérer des inexactitudes. C'est ainsi que les *Ġazavât* signalent que le roi de France remit vingt bateaux, et non treize, comme ce fut le cas³, ce qui l'amène à évaluer l'ensemble de la flotte de Doria à quarante voiles, au lieu de vingt huit : le narrateur exagère-t-il sciemment les effectifs de l'ennemi, ou ne faut-il pas plutôt supposer que, Hayre-d-dîn n'ayant pas été présent en personne à Cherchell, il y a ici une tentative de reconstruction historique à partir d'informations partiellement erronées ? Une autre erreur manifeste concerne l'envoi d'une frégate faisant parvenir informations et cadeaux à Soliman au lendemain de la victoire sur Portuondo, donc à l'été 1529. Pour intégrer ce geste à son récit, notre auteur le présente de façon assez cohérente comme dicté par la volonté chez Hayre-d-dîn de faire valoir ses mérites⁴. Cependant, non seulement des chroniqueurs contemporains (Lütfi Paşa, Celâlzâde) n'en font pas état – ce qui peut s'expliquer par le peu d'importance qu'on accorde aux activités de ce corsaire dans le grand ouest –, mais Kâtip Çelebi⁵, dans le récit principalement fondé sur les *Ġazavât* qu'il rédige au xvii^e siècle, choisit de ne pas tenir compte d'une information qu'il jugeait apparemment douteuse. De fait, les informations recueillies par Marino Sanudo nous informent d'un envoi qui évoque celui décrit par les *Ġazavât*, mais un an plus tard : c'est le 31 octobre 1530 que

1. « Eh bien, Seigneurs, quel doit être notre sort avec ce Turc qui se fait appeler Barberousse ? Car si nous quittons nos pays et partons en quelque direction, il l'apprend en quelques jours et, comme [son siège] est proche, il en est informé, si bien qu'il envoie au plus vite ses bateaux et fait ruiner nos pays et provinces, fait charger sur ses bateaux et emmener nos sujets dans son propre pays et sa propre province. Enfin si nous envoyons par voie de mer quelque part quelques bateaux, soit pour le service, soit pour le commerce, il leur interdit de faire route et les prend, s'en empare et repart (...). Nous voici sans moyen et épuisés de son fait. Bref des actions de lui comme celle-ci ont mis mon cœur en sang. Si l'on ne prend pas cette fois de bonnes mesures à son sujet et s'il n'est pas puni, il finira par ruiner et conquérir ces lieux et par en convertir toute la population à sa religion. Trouvez donc un remède contre lui. » (165r^o-166r^o).
2. M. Fernandez Alvarez, *Corpus documental de Carlos V, I (1516-1539)*, Salamanque, 1973, p. 191.
3. Lettre de Charles Quint du 23 janvier (Fernandez Alvarez, *Corpus documental*, p. 202). L'une des quatorze galères envoyées, pestiférée, avait dû être laissée à Toulon (Garnier, *L'alliance impie. François I^{er} et Soliman le Magnifique contre Charles Quint*, Paris, 2008, p. 29).
4. « Quand Son Excellence Hayre-d-dîn Beg se fut acquis un nouveau renom par de pareilles *gazâ* non seulement en régions arabes et espagnoles, mais encore dans tous les pays francs, quand il eut fait souffrir à ceux-ci tant de souffrances et de peines, on souhaita qu'il annonçât et fit savoir au seuil de félicité et à la cour de prospérité tous les actes de *gazâ* qui méritaient et justifiaient d'être portés à sa connaissance et en outre qu'il donnât certaines informations secrètes sur les vils mécréants ; c'est ce qu'il fit alors, armant deux galères et envoyant des hommes [à lui] de confiance au seuil de félicité. » (163r^o).
5. *History of the Maritime Wars of the Turks, translated from the Turkish of Hagi-Khalifeh*, by James Mitchell, Londres, 1831.

le vice-chancelier de l'ordre de Malte signale avoir été informé du passage, un mois auparavant, d'un galion portant à Istanbul quarante garçons, trois lions et un léopard¹ : il ne peut s'agir que du bâtiment que le baile de Venise vit arriver quelques semaines plus tard à Istanbul, avec à son bord trois lions et une tigresse, quinze garçons et un envoyé de Hayre-d-dîn². Du reste, la réponse de Soliman cherchant à évaluer la confiance qu'on pouvait accorder à François I^{er} serait surprenante au lendemain de la signature du traité de Cambrai. L'année suivante, après l'échec de Doria à Cherchell, mais aussi celui du sultan à Vienne, la situation pouvait paraître différente et il n'est pas sans intérêt de noter que la Porte a commencé très tôt à voir dans son vassal d'Alger un relai essentiel de son réseau d'espionnage et de sa diplomatie³.

Dans d'autres cas, la volonté de fausser un peu les faits paraît évidente. Ainsi en va-t-il de la campagne de course au printemps 1530 :

Telles étaient les oraisons et ferventes prières qu'il prononçait et par la grâce de Son Excellence Dieu – qu'Il soit béni et exalté – il fit si bien que c'est sans limite ni borne qu'il s'empara de bateaux, prit villages, villes et forts et les ruina et dévasta. Bref il laissa dans ces pays et régions tant de clameurs et lamentations qu'on eût cru que ce pays avait vécu un jour du Jugement dernier. (168v^o)

Sur la réalité de la campagne elle-même, il n'y a pas de raison *a priori* d'avoir des doutes. Mais si les informations recueillies par Marino Sanudo signalent en effet en mars et avril la présence d'une flottille de Barberousse du côté de Majorque puis de Gênes⁴, on ne trouve pas dans la documentation occidentale l'écho de telles dévastations. Il semble bien que l'hagiographie l'emporte ici sur l'histoire. De même, si le récit du siège de Cherchell est dans l'ensemble conforme à celui des sources occidentales, il n'en contient pas moins des mensonges par omission évidemment dictés par un souci de propagande. C'est ainsi qu'il dénombre chez les chrétiens 1 400 morts, sans compter les noyés, et 646 prisonniers (175v^o). C'est beaucoup si l'on songe que Doria avait débarqué 1 500 hommes. Doria au demeurant avait subi de lourdes pertes – 400 à 600 selon les sources⁵ – et il l'avouait sans ambages à Charles Quint⁶, mais non sans souligner que l'expédition avait également eu des résultats positifs : non seulement il avait saisi plusieurs bateaux ennemis, mais il avait libéré de nombreux captifs chrétiens, de 700 à 1 000 hommes selon les sources⁷. Pieux et louable succès en effet, qui ternit un peu l'éclat de la victoire de la garnison de Cherchell et dont il n'est donc pas étonnant que les *Gazavât* préférèrent le passer sous silence.

1. Marino Sanudo, *Diarii* LIV, Venise, 1899, col. 228.
2. Sanudo, *Diarii* LIV, col. 281 (courrier du 23 décembre 1530).
3. Au demeurant, la documentation française ne signale pas la présence d'un envoyé de Barberousse avant juillet 1533 : cf. E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I, Paris, 1847, p. 244 n. 1 et pp. 248 sqq.
4. Sanudo, *Diarii*, LIII, Venise, 1898, col. 164, 165.
5. D. de Haëdo, *Histoire des rois d'Alger*, H.-D. de Grammont trad., rééd. Saint-Denis, Bouchène, 1999, p. 60 ; Marmol, *L'Afrique de Marmol*, trad. N. Perrot, Paris, 1567, II, p. 394 ; Sanudo, *Diarii*, LIII, col. 286, 287, 296.
6. Le message de Doria est reproduit par une lettre de Charles Quint du 8 juillet 1530 (Fernandez-Alvarez, *Corpus documental*, p. 219).
7. C. La Roncière, *Histoire de la marine française*, III, Paris, 1906, p. 241 ; Sanudo, *Diarii* LIII, col. 286, 287, 296 ; Marmol, *L'Afrique*, II, p. 394.

Enfin, un des intérêts des pages déchiffrées cette année est de donner une vivante image des pratiques des marins ottomans dans la région. Le danger inhérent à l'emploi d'une chiourme de captifs nous est rappelé par la mésaventure¹ d'une galiote embossée sur la côte provençale :

Comme ils se laissèrent prendre par l'indolence et manquèrent d'attention, et comme les rameurs de ce bateau étaient tous des forçats mécréants, ces derniers saisirent l'occasion : ils se rendirent maîtres de cette *kalyâtâ* et ils filaient en direction de Marseille quand ces bâtiments [les galères de Toulon] les virent, allèrent sur eux et leur demandèrent ce que c'était que leur bateau. (179v^o)

Désormais découvert, Hayre-d-dîn dut alors changer de plan. Non moins remarquable est le fait qu'il avait choisi de se placer en embuscade dans des îles qu'il situe de façon assez vague par rapport à Marseille et Toulon, mais qui doivent être les îles d'Hyères, comme le confirment les informations recueillies par Sanudo². Ce choix n'a rien d'étonnant, car Pîrî Re'îs, dans son *Livre de la mer* de peu antérieur, présente l'endroit comme un des lieux de chasse favoris des corsaires turcs et arabes, au point que ces Îles d'Or (*izoladârâ*) ont un nom turc : *Üç adalar*, « les Trois îles »³. Un autre passage intéressant concerne les rapports des corsaires musulmans avec les moines de l'abbaye des Lérins, sur l'île Saint-Honorat. Les informations collectées par Sanudo signalent une attaque de l'île⁴. Mais la version des *Ġazavât* est beaucoup plus irénique :

À peine Son Excellence Hayre-d-dîn Beg était-il descendu dans leur port, que s'activant aussitôt ils lui avaient préparé un don de quarante coupes d'argent, de bonnes olives d'or⁵, force pigeons, poules et œufs. Ils se hâtèrent de les apporter, présentèrent les humbles dons qu'ils avaient préparés et se firent connaître à Son Excellence Hayre-d-dîn Beg. Celui-ci fut très satisfait de ce qu'ils avaient préparé ces pauvres dons et étaient venus [à lui] en hommes. Il accepta leurs humbles dons, mais repoussa les quarante coupes d'argent, c'est à dire qu'il les leur rendit et remit et [ne] prit [que] les comestibles. Après quoi il les laissa libres, ne leur dit rien et se les rendit favorables et contents de lui, et parfaitement reconnaissants. Il enjoignit à tout l'équipage de ses bateaux de ne pas les importuner et de ne les opprimer d'aucune manière, puis il donna leur congé aux moines et les renvoya chez eux. Eux élevèrent des prières [pour lui] dans leur langue et selon leurs rites de mécréants et, reconnaissants et satisfaits, regagnèrent chacun leur poste. (181v^o-182r^o)

Il n'y a aucune raison de douter de la véracité de ce récit très vivant. En effet, outre que le passage de Barberousse ne semble pas avoir laissé de souvenir⁶ – alors que des

1. Confirmée par une lettre de Gênes du 19 juin (Sanudo, *Diarii*, LIII, col. 322-323).
2. Sanudo, *Diarii*, LIII, col. 323.
3. Pîrî Re'îs, *Kitabi Bahriye*, F. Kurdoğlu et H. Alpagot éd., Istanbul, 1935, p. 578.
4. Sanudo, *Diarii*, LIII, col. 323, 346.
5. Seul le ms. E a *altun*. Ce mot a embarrassé les copistes des manuscrits postérieurs et du ms. V. En effet, il n'y a pas de conjonction de coordination après *altun* et on s'attend à ce que, dans l'ordre de présentation des cadeaux, les objets en or précèdent ceux en argent. De plus, on va voir que Hayre-d-dîn accepte les comestibles et rend les coupes d'argent, sans mention d'objets en or. Sans doute faut-il comprendre que les olives étaient d'une belle couleur dorée.
6. Les sources françaises de La Roncière n'évoquent pas l'incident, dont la mémoire n'a pas été conservée par la tradition historique du monastère, puisqu'il n'en est pas question dans l'ouvrage de l'abbé Alliez, *Histoire du monastère des Lérins* II, Paris, 1862.

actes de violence seraient vite entrés dans la légende –, l'attitude aussi bien des corsaires que des moines est conforme à ce qu'on sait d'une règle non écrite de respect des hommes de Dieu, qui en échange conservent une attitude de neutralité¹. Dans le cas présent, on observe un mélange de connivence et de méfiance : spontanément, les moines en offrant des coupes d'argent acceptent le principe d'un racket, mais, généreusement, le corsaire se contente des comestibles...

On insistera pour finir sur le fait que la propagande du héros ne se borne pas à mettre en valeur ses succès contre les infidèles. Il s'agit également d'affirmer sa prééminence sur tous les marins de son temps. On a vu que c'est à l'aide mystique de Hayre-d-dîn qu'Aydın Re'îs devait sa victoire sur la flotte espagnole. Quant à l'autre rival, Sinân Re'îs dit le Juif, la menace de Doria contraint Hayre-d-dîn à faire appel à lui, mais toutes les occasions sont bonnes pour le rabaisser. C'est une tête brûlée aveuglée par l'avidité (« On ne pourrait lui reprocher qu'un peu de cupidité. À force de vouloir partir en campagne, un beau jour il ira dans un endroit dangereux et tombera par imprudence. », 170r^o). Les propositions de Hayre-d-dîn viennent pour lui à point nommé : « Alors qu'il avait eu vent de ces nouvelles et ne savait, dans sa peur, où aller, aussitôt il prit la lettre qui lui était arrivée, se la fit lire et en saisit le contenu sacré : alors, trouvant l'avis bon et le jugeant à son goût, (...) il partit en emmenant femme et maisonnée et se rendit à Alger. » (171r^o) On aura noté au passage que ce rustre est analphabète, incapable de lire lui-même la lettre qu'il a reçue. Enfin, n'ayant pas pourvu sa flotte en biscuit, il retarde le départ en campagne (172r^o). Quant à ses hommes, ils sont si bien traités à Alger qu'ils y vivent « comme des *müteferrika* » (171v^o). Il s'agit d'un corps de prestige réservé à des fils d'officiers ou à des personnalités qu'on souhaite honorer par une sinécure. L'ironie est lourde et destinée à faire rire le public. L'hostilité à Sinan est si constante dans les *Ġazavât* qu'on peut supposer que les deux hommes ne s'aimaient pas. Mais il faut également mettre ceci en rapport avec la réputation de Hayre-d-dîn lui-même, qui semble avoir été contesté dans certains milieux stambouliotes. Un des buts de la rédaction de son *Ġazavâtnâme* était apparemment de redorer son image².

La seconde partie du séminaire, à partir du mois de mars, a été consacrée à la lecture et au commentaire de documents inédits du fonds du baile de Venise, conservés aux Archives d'État de Venise, en collaboration avec M^{me} Elisabetta Borromeo et M. Güneş Işıkşel. On a travaillé sur des documents conservés dans les *buste* 108, 122-I et 123-II, principalement des copies de firmans et des rapports de cadis, mais également des lettres ou attestations rédigées dans un turc parfois assez fautif par des personnalités locales. Tous ne sont pas datés, mais on peut considérer que l'ensemble concerne le xvii^e siècle ou le tout début du xviii^e siècle (1632-1700). Les zones

1. Cf., pour la Méditerranée orientale dont venaient Barberousse et ses compagnons, N. Vatin et G. Veinstein, « “Une bonté unique au monde”. Patmos et son monastère, havre des musulmans en péril (1625-1636) », dans *Turcica* XXXV (2003), p. 9-79 ; E. Zachariadou, « Monks and sailors under the Ottoman sultans », dans *The Ottomans and the Sea*, numéro à thème de *Oriente Moderno* XX (LXXXI) I (2001), p. 141-147.
2. Cf. N. Vatin, « “Comment êtes-vous apparu, toi et ton frère ?” Note sur les origines des frères Barberousse », dans *Studia Islamica*, Nouvelle série I (2011), p. 103-131.

concernées sont le Monténégro, le rivage albanais (Vlorë, Durrës) et les Cyclades ; les questions traitées sont commerciales et de sécurité.

Une série de copies de firmans, émis sur la demande du baile de Venise dans la capitale, ordonne de laisser les commerçants vénitiens acheter des surplus de blé sans avoir à subir d'avanies fiscales, dès lors qu'ils paient les droits de douane. On notera que le baile de Venise avait jugé utile à ce propos de se procurer la copie de deux firmans similaires émis sur la demande des ambassadeurs des Pays-Bas et de France respectivement : le premier, de la décade du 18 au 27 juin 1700, contient des dispositions comparables à celles accordées aux Vénitiens ; le second, de la décade du 29 juin au 8 juillet 1699, autorise des négociants français à acheter dans les ports de Durrës et Vlorë, au prix officiel et auprès de vendeurs volontaires, dans des quantités fixées, des grains destinés à lutter contre la disette qui sévit en France. Une autre série de documents traite de la piraterie, dénonçant quelques officiers ottomans coupables de protéger des pirates musulmans qui s'attaquent aussi bien aux sujets du sultan qu'à ceux de la république amie de Venise, massacrant les premiers et capturant (et rançonnant) les seconds. Pour sa part, le consul de Venise à Durrës est également accusé d'informer des pirates vénitiens par une dénonciation, malheureusement non datée, des hommes de la garnison. Enfin quelques documents ont pour sujet des incidents entre populations frontalières, qui peuvent dégénérer et entraîner des accrochages.

Dans ces derniers cas cependant, comme dans les autres, ce qui domine chez les officiels ottomans que nous voyons agir est la volonté d'entretenir les meilleures relations possibles avec les autorités et la population vénitienne et de favoriser des échanges commerciaux bénéfiques aux deux parties. On trouve dans les rapports des cadis à la Porte une forte insistance sur le fait que les activités des pirates, par exemple, risquent de nuire au maintien de la paix avec Venise, ce qu'il convient à tout prix d'éviter. On peut souligner à ce propos la présence dans la place vénitienne de Zadar d'un *emîn* ottoman, İbrâhîm Ağa, chez qui se réunissent quelques sujets ottomans libérés des mains d'un pirate par la flotte vénitienne, pour rédiger une pétition attestant ce sauvetage.

L'année s'est achevée par l'étude d'un document, malheureusement non daté, caractéristique de l'ambiguïté des relations humaines en Méditerranée. Il s'agit de la traduction en turc, par un *nâ'ib* (substitut-cadi), d'un document en grec dicté par un sujet ottoman analphabète. Ce personnage ayant débarqué dans l'île alors vénitienne de Tinos s'était vu accuser par plusieurs dames locales d'avoir précédemment capturé leurs maris et des les avoir vendus en Afrique du Nord. Ignorant tout de l'affaire, notre homme avait alors choisi de demeurer sur place en attendant que l'affaire fût éclaircie et avait été logé, nourri et bien traité par ces dames, sans souffrir aucune pression du pouvoir local (le *protoieros*). Tel est en tout cas le récit qu'il faisait « spontanément ». Sur les réalités peut-être dissimulées par ce récit, nous ne savons rien. Mais il est clair que toutes les parties concernées avaient choisi d'étouffer l'affaire et que c'est à cela que devait servir cette attestation émise à l'évidence sur la demande des Tiniotes soucieux d'éviter des difficultés avec les autorités ottomanes.